

*Date de dépôt: 19 septembre 2007
Messagerie*

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de Mme Michèle Künzler : Quelles informations pour les jeunes qui aimeraient accéder à l'Ecole d'ingénieurs de Genève et combien de places ont été ouvertes au CEPTA pour pallier la disparition de l'Ecole d'enseignement technique ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 28 juin 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Dès la rentrée 2007, il n'y aura pas de nouveaux élèves à l'EET qui disparaîtra donc complètement en juin 2009.

Sachant que les élèves qui passaient par cette formation recevaient une maturité professionnelle en trois ans et formaient ensuite l'essentiel des candidats à l'école d'ingénieurs HES, quelles sont les mesures qui ont été - ou seront - prises pour :

- informer les élèves du CO du nouveau chemin d'accès à la HES ?*
- mettre à disposition les 120 places de formation pour compenser la perte de l'EET ?*

Il est à relever que le profil spécifique des étudiants EET n'est pas le même que celui des apprentis ni que celui des collégiens. Penser envoyer ces jeunes au Collège présente une probabilité d'échec très élevée, car l'EET offrait jusqu'ici une réelle alternative au Collège pour de bons élèves peu portés sur les langues et la culture générale.

- *Remédier à la tendance déjà perceptible à la chute des effectifs à l'entrée en HES et à l'assèchement programmé des inscriptions, suite à la disparition de la formation EET.*
- *Inciter les élèves du CEPTA à choisir la formation avec maturité professionnelle, plutôt que le CFC seul.*

Je relaye ces questions en espérant qu'elles ont déjà trouvé des réponses satisfaisantes, car il est essentiel de ne pas négliger, à Genève, des formations nécessaires au développement des emplois du secteur industriel.

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

La nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle, du 13 décembre 2002, a conduit le Conseil d'Etat à proposer une réorganisation de la formation professionnelle en sept pôles (PL 10036). Le projet DIP-Pôles a été lancé en janvier 2005, en intégrant la question de l'information professionnelle aux élèves du Cycle d'orientation (CO), mais aussi l'articulation des pôles avec les Hautes écoles spécialisées (HES). Le nombre de places à offrir dans la nouvelle structure devait évidemment permettre de répondre aux besoins et pallier la disparition de l'Ecole d'enseignement technique (EET).

L'information auprès des élèves du CO concernant la réorganisation de la formation professionnelle a donné lieu à l'édition d'une brochure intitulée « Après la scolarité obligatoire » distribuée aux élèves de 9^e année. Par ailleurs, les maîtres d'information scolaire et professionnelle (ISP) du CO ont suivi une formation sur la nouvelle organisation. En novembre 2006, la « Cité des métiers et des formations » s'est présentée au public sous forme de pôles. A cette occasion, la brochure « Devenir ingénieur ou architecte HES » a été largement distribuée aux très nombreux visiteurs, parents et élèves. En mars 2007, le directeur du service de la scolarité du CO a adressé à tous les parents des élèves de 9^e année un courrier pour attirer leur attention sur les présentations spécifiques organisées lors des journées « portes ouvertes » par les centres de formation professionnelle technique et construction.

Pour la rentrée 2007, le projet DIP-Pôles prévoyait l'ouverture de 7 classes de 12 élèves « plein-temps », menant au CFC et à la maturité professionnelle technique en trois ans dans les métiers suivants : horloger et horlogère, informaticien-ne, électronicien-ne, automaticien-ne, laborantin-e en chimie, dessinateur et dessinatrice en bâtiment, dessinateur et dessinatrice en génie-civil. S'ajoutent à ce dispositif, une classe « plein-temps » de dessinateurs en génie civil (24 élèves) et une classe de dessinateurs en bâtiment (24 élèves). En raison de l'opposition des milieux de la chimie, il a fallu, par contre, renoncer à ouvrir une classe de laborantins. Enfin, des adaptations ont été nécessaires pour tenir compte des compétences et de la demande des jeunes; ainsi la classe accélérée d'automaticiens a été transformée en classe « normale » en 4 ans avec ou sans maturité.

La disparition de l'EET a donc fait place à la création de classes de formation professionnelle qui répondent en toute adéquation aux besoins des jeunes et de l'économie.

L'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), en concertation avec le groupe de pilotage du projet DIP-Pôles a élaboré des recommandations afin d'améliorer le dispositif d'orientation des élèves du CO. Ces recommandations précisent notamment que l'information scolaire et professionnelle doit débiter avant l'entrée en 9^e année et concerner l'ensemble des élèves. Elles insistent sur la nécessité d'organiser des rencontres avec des gens de métiers dans l'école ou dans les entreprises. D'une manière générale, ces recommandations, saluées par le Conseil d'Etat, seront prises en compte dans le nouveau règlement d'application de la loi cantonale sur l'information et l'orientation scolaires et professionnelles (C 2 10 - L 9918). En améliorant le dispositif actuel, le Conseil d'Etat incite les jeunes à choisir une formation professionnelle avec ou sans maturité. Concrètement, lors de cette rentrée scolaire 2007-2008 plusieurs opérations sont lancées pour informer les élèves des multiples filières de formation professionnelle en fonction des différents pôles. Ainsi l'OFPC organise pour les élèves du CO sept rencontres d'information professionnelle (RIP) autour des sept pôles, avec la participation de professionnels. L'OFPC va également utiliser les prochaines éditions de la revue « Options » pour présenter en détail les pôles de formation.

Actuellement, moins d'un tiers des jeunes porteurs d'un certificat de maturité technique poursuivent leur scolarité dans une école du réseau HES-SO. Un groupe de travail réunissant des représentants de l'OFPC, de l'enseignement postobligatoire et de la HES-GE a été constitué pour inverser cette tendance. Ce groupe doit définir un dispositif d'information qui permette aux candidat-e-s à une maturité professionnelle de mieux comprendre l'offre de formation de la HES.

La formation professionnelle est une des priorités majeures du Conseil d'Etat. Elle se concrétise par la mise en place des pôles de formation qui accentue de manière significative la visibilité de la formation professionnelle. Elle se manifeste également par une politique très active pour augmenter le nombre de places d'apprentissage et ouvrir de nouvelles filières de formation duale, comme c'est le cas cette année avec les spécialistes en restauration (ancien sommelier) et avec les assistants socio-éducatifs.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer